



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 28/06/2024 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Nombre de suffrages : 15
Date de convocation 24/06/2024
Date d'affichage en ligne 01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (12) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANCHE, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, MME Catherine WITASSE

Avait donné pouvoir (3) :

MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Benoit CARION

MME Brigitte DECAUX donne pouvoir à M. Cédric DERET

M. Louis LEBRIEZ donne pouvoir à M. Hubert CARPENTIER

Étaient excusés (3) : MME Marie GUILLAUMON, MME Brigitte DECAUX, M. Louis LEBRIEZ

Absents (0) :

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : DCM 2024/5/2

Thème : *commande_publique / Autres types de contrats*

OBJET : DENONCIATION CONTRAT D'ASSURANCE ET CHANGEMENT D'ASSUREUR AU 01/01/2025

Monsieur le Maire explique que dans le souci d'améliorer la gestion communale et plus particulièrement de réduire les charges de fonctionnement de la commune, il a été sollicité par la société CDUCOURTAGE à Valenciennes qui lui propose un contrat d'assurances avec la société AMP ASSURANCES à Boves.

Cette société d'assurances propose à la commune de reprendre l'ensemble de ses polices actuellement contractées auprès de la société d'assurances SMACL et propose à la commune une cotisation globale de 9 335,29 € TTC contre 12 431,92 € TTC pour SMACL en 2024.

Compte tenu du montant de cette offre, inférieure à celle de la SMACL pour une couverture adaptée aux collectivités, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénoncer notre contrat actuel en fin d'année 2024, pour un contrat auprès des ASSURANCES MUTUELLES DE PICARDIE (AMP) à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *De retenir la proposition de Monsieur le Maire pour que la commune dénonce le contrat actuel auprès de l'assureur SMACL en fin d'année 2024, et le remplace par un contrat auprès de ASSURANCES MUTUELLES DE PICARDIE à compter du 1er janvier 2025.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendégies-sur-Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance
M. Jacques DOMAS

Le Président de séance,
Jean FAURE